



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUIN 2016

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 30/05/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bénédicte KREBS à Brigitte PIGEYRE, Claude BERENGUER à Norbert SANCHEZ CANO, Bernadette CACALY à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Pascal GUEFFIER à Jean-Marc PIREAUX, Isella DE MARCO à Cyrille CUENOT, Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2016.06.06.14

OBJET : Attribution des marchés de travaux suite à la consultation lancée pour l'aménagement paysager et l'extension du cimetière du Faron

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère déléguée à la commande publique, informe les membres du Conseil Municipal qu'une procédure adaptée ouverte a été lancée le 25 mars 2016 pour l'aménagement paysager et l'extension du cimetière du Faron.

Cette consultation a fait l'objet de 2 lots séparés :

- Lot n° 1 : VRD,
- Lot n° 2 : Equipements cinéraires – Maçonnerie et paysage.

1°) Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation sont les suivants :

Valeur technique au regard du mémoire joint au dossier de consultation détaillant les sous-critères suivants (60 %)

- Planning détaillé du chantier : 20 points,
- Organisation du chantier : 40 points,
- Provenance et qualité des produits : 30 points,
- Prise en compte du développement durable : 10 points.

Prix (40%)

2°) La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie à deux reprises, le lundi 2 mai 2016 pour l'ouverture des plis (candidatures et offres) et le lundi 23 mai 2016 pour l'analyse et le classement des offres par lot.

3°) Au vu des éléments précités, il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir comme étant les offres économiquement les plus avantageuses les entreprises suivantes :

- Pour le lot n° 1 – VRD : l'entreprise SPORTS ET PAYSAGES domiciliée chemin des Quatre Lauzes 38890 SALAGNON pour un montant de 124 483,50 € HT soit 149 380,20 € TTC ;
- Pour le lot n° 2 : Equipements cinéraires – Maçonnerie et paysage : l'entreprise GE-NEVRAY domiciliée à rue St Alban 38200 VIENNE pour un montant de :
 - 86 567,25 € HT soit 103 880,70 € TTC pour l'offre de base
 - 16 200 € HT soit 19 440 € TTC pour la prestation supplémentaire n°1 qui correspond à la fourniture et pose de 12 columbariums granit module 3 cases
 - 18 040 € HT soit 21 648 € TTC pour la prestation supplémentaire n°2 qui correspond à la fourniture et pose de 11 columbariums granit module 5 cases

Le montant total des marchés de travaux, prestations supplémentaires incluses, s'élève à 245 290,75 € HT, soit 294 348,90 € TTC.

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics dans son article 28,

Vu la délibération municipale n° 2014.04.24 01 du 24 avril 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la passation des marchés avec les entreprises précitées.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant aux marchés.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 10/06/2016

Publication et transmission en sous préfecture le 10 juin 2016

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20160606-Imc11139-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER